

Dates et horaires des permanences :

- Mercredi 27 juin 2018 de 17h30 à 19h30 au terrain de foot du Bignon
- Samedi 30 juin 2018 de 14h00 à 17h00 à la salle de sport de Montbert (Forum des associations)
- Mercredi 04 juillet 2018 de 17h30 à 19h30 au terrain de foot de Geneston.

Adresse des secrétaires :

Bruno BAUDRY – 3, L'Essart Moreau – 44140 LE BIGNON – Tél : 06 32 17 54 38

Mail : bruno.baudry66@orange.fr

Carole COURANT – 26, rue de la Marche – 44140 MONTBERT – Tél : 06 50 22 03 75

Mail : carole.courant@orange.fr

Régis GARREAU – 26, rue de la Marche – 44140 MONTBERT – Tél : 06 61 91 94 36.

Mail : r1gis@orange.fr

TARIF DES LICENCES

- Vétéran Né avant le 01/01/2001	135 €	<u>MAJORATION</u> A compter du 20 juillet 2018 : Pour les demandes de licence non retournées aux secrétaires dans les délais, ou en l'absence du règlement de la cotisation, une majoration de 20 € devra être acquittée par le joueur. En cas de non paiement, la licence ne sera pas validée. Cette majoration ne concerne pas les nouveaux licenciés et les joueurs mutés.
- Loisir Né(e) avant le 01/01/2001	135 €	
- Senior Né avant le 01/01/2001	135 €	
- U 16 à U 18 Né entre le 01/01/2001 et le 31/12/2003	135 €	
- U 14 / U 15 Né entre le 01/01/2004 et le 31/12/2005	135 €	
- U 12 / U 13 (foot à 8) Né entre le 01/01/2006 et le 31/12/2007	135 € (1)	
- U 10 / U 11 (foot à 8) Né entre le 01/01/2008 et le 31/12/2009	135 € (1)	
- U 7 / U 8 / U 9 (foot à 3 et 5) Né entre le 01/01/2010 et le 31/12/2012	125 € (1)	
- Féminines de U7 à Séniors	115 € (1)	
- U 6 (foot à 3) Né(e) entre le 01/01/2013 et le 31/12/2013	80 €	

(1) 80 € pour une 1^{ère} adhésion pour les joueurs de U 7 à U 13
Réduction de 10 % pour l'adhésion de 2 joueurs, de 15 % pour 3 joueurs (ou plus).

NOUVEAUTE :

Lors de l'inscription par internet, vous pouvez si vous le souhaitez effectuer votre paiement en ligne. De plus, ce nouveau système mis en place vous permet de payer votre inscription en un ou plusieurs règlements (4 au maximum).

Suite à la signature d'une convention avec l'ANCV, les coupons Sport et les chèques vacances sont acceptés.

En cas de paiement par chèque, merci de le libeller à l'ordre de l'ASSL FOOTBALL.

Pour l'ensemble des catégories, une paire de chaussettes de foot sera offerte et distribuée en début de saison.